



## RENTREE SCOLAIRE 2017-2018 PREINSCRIPTIONS SCOLAIRES

### Petite section Maternelle – CP – Nouveaux Arrivants

Le Service Instruction Publique et Famille, **seul habilité à prendre ces préinscriptions**, vous accueillera :

**Du lundi 09 janvier 2017 au vendredi 17 mars 2017 au soir**

✓ De 8h30 à 12h et de 14h00 à 17h, du lundi au jeudi

✓ de 8h30 à 16h le vendredi

✓

✓ **Fermeture du service le mardi après-midi**

#### Sont concernés :

- ✓ **Pour l'entrée à l'école maternelle : les enfants nés en 2014**, âgés de 3 ans révolus au 31 décembre 2017.
- ✓ **Pour l'entrée à l'école élémentaire : les enfants nés en 2011** qui auront six ans dans l'année civile.

Les familles devront produire les documents suivants (originaux + photocopies) :

- **Livret de famille** ou l'extrait **d'acte de naissance** de l'enfant.
- **1 justificatif de domicile** des parents (taxe d'habitation - facture EDF/GDF ou d'eau- bail + 3dernières quittances de loyer).
- **Pour la pré-inscription au CP (concerne les enfants inscrits sur la commune en 2016/2017) ne pas remplir de dossier ne fournir que les documents originaux.**
- **Pour toute nouvelle inscription sur la commune, maternelle ou élémentaire, remplir un dossier d'inscription et fournir les documents copies et originaux.**

Les dossiers sont à retirer sur place ou à télécharger sur le Site internet : [www.villeneuveloubet.fr](http://www.villeneuveloubet.fr)

**Important** : Les inscriptions ne seront définitives qu'après avis de la Commission réunie à cet effet, et validation par le Directeur ou la Directrice. Les réponses définitives seront transmises par courrier aux familles.

Les dossiers d'inscription avec demande de dérogation seront traités uniquement à l'issue de cette commission.